

**En 1999-2000, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans une université de France métropolitaine, qui approche les 129 000, a progressé de 6 % par rapport à l'année précédente alors que les inscriptions des étudiants français ont diminué de 1 %.**

**En conséquence, la part de la population universitaire étrangère a augmenté, ce qui ne s'était pas produit depuis quinze ans.**

**Par rapport à leurs homologues français, les étudiants étrangers optent davantage pour les disciplines littéraires, économiques et de santé, au détriment des sciences et des IUT, et suivent plus fréquemment des formations de troisième cycle.**

**En 1985-1986, ils s'orientaient alors plus souvent vers les études scientifiques et médicales et le troisième cycle en accueillait une proportion encore plus grande (28 % contre 20 % en 1999).**

**Entre 1985 et 1999, la prépondérance des Africains (49 % en 1999 contre 58 % en 1985) et, en particulier, des Maghrébins (28 % contre 33 %) s'est réduite au profit des Européens (30 % contre 17 %).**

**La présence des étrangères s'est fortement accrue au cours de ces quinze dernières années, passant de 34 % en 1985 à 51 % en 1999.**

## Les étudiants étrangers à l'université

À la rentrée 1999, 159 000 étudiants de nationalité étrangère ont pris une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de France métropolitaine. L'université (y compris les instituts universitaires de technologie) en accueille 129 000, soit plus de huit inscrits sur dix. Les données présentées ici portent uniquement sur la population universitaire ; les systèmes d'information couvrant les autres établissements d'enseignement supérieur<sup>1</sup> ne permettent pas d'effectuer des analyses détaillées sur la population étrangère les fréquentant.

### PLUS FORTE CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, EN 1999, QUE DES FRANÇAIS

Après une stabilisation en 1998, la reprise des inscriptions des étudiants étrangers en 1999 (+ 6 %) entraîne une hausse de la part de la population étrangère dans les universités de France métropolitaine. Celle-ci dépasse, en 1999, les 9 % (tableau 1). Au cours des années 70, cette part

oscillait entre 12 % et 14 % des inscrits. Elle n'a pas cessé de baisser de 1985 (13,5 %) à 1997 (8,5 %). Dans un contexte de réduction globale du nombre d'étudiants, la stabilisation, en 1998, puis la hausse du nombre d'étudiants étrangers s'est donc traduite par une légère croissance de leur proportion.

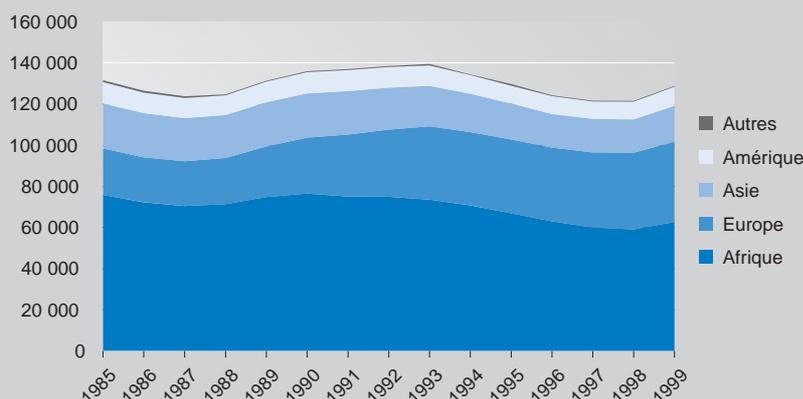
Après quatre années de progression en termes d'effectifs, le ralentissement du flux des étudiants africains en 1985 a provoqué une baisse de la population étrangère à l'université (graphique 1). Cette baisse, consécutive à l'institution, en 1985, des contrôles de ressources pour les visas étudiants, s'est prolongée les deux rentrées suivantes. Puis, de 1988 à 1993, la mise en place des programmes d'échanges communautaires a favorisé la venue, en France, d'étudiants européens (voir l'encadré p.2). Les

1. À l'exception du système d'information Scolarité qui couvre, depuis 1993, l'ensemble des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ce système s'étend progressivement aux établissements privés. La population étrangère inscrite en STS et CPGE est assez réduite : 10 500 étudiants en 1999-2000, soit environ 3 % des effectifs totaux de ces filières.

TABLEAU 1 – Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université de 1985 à 1999  
France métropolitaine

	1985-86	1990-91	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00
Effectifs	131 979	136 015	129 761	125 205	121 624	121 582	128 788
Variation annuelle (%)	- 1,4	3,3	- 3,5	- 3,5	- 2,9	0,0	5,9
Proportion de femmes (%)	34,5	38,7	46,4	47,9	49,5	50,7	50,9
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,6	11,6	8,9	8,6	8,5	8,7	9,2

**GRAPHIQUE 1 – Évolution des effectifs d'étudiants étrangers par continent**



inscriptions d'étudiants étrangers ont donc connu une période d'augmentation. De 1994 à 1997, la diminution de l'effectif étudiant de nationalité étrangère a été régulière. Elle résultait surtout de la chute du nombre des étudiants d'origines africaine et asiatique occasionnée par le renforcement – dans le cadre des lois Pasqua – des contrôles de l'immigration. Pendant ce temps, les effectifs européens sont restés stables et ont même légèrement progressé en 1997. Aujourd'hui, la reprise des inscriptions d'étudiants étrangers – un peu plus modérée pour les ressortissants de l'Union européenne (+ 2 %) – permet de retrouver quasiment l'effectif de la population universitaire étrangère de 1995.

### LA PRÉDOMINANCE DES ÉTUDIANTS AFRICAINS S'AMENUISE AU PROFIT DES EUROPÉENS

Les évolutions d'effectifs différentes selon le continent d'origine ont quelque peu modifié la répartition géographique de la population étrangère au cours des quinze dernières années. Si les étudiants africains demeurent majoritaires, leur prépondérance s'est affaiblie (49 % en 1999 contre 58 % en 1985).

Les pays du Maghreb, dont sont issus environ six étudiants africains sur dix, n'ont pas tous connu la même évolution de leurs ressortissants étudiants. Après la hausse observée à la fin des années 80, le nombre d'étudiants marocains, qui atteignait alors les 26 000, n'a cessé de décroître jusqu'en 1997 où l'on n'en comptabilisait plus que 15 500. Leur part a suivi le même mouvement, passant de 20 % à la ren-

trée 1989 à 13 % à la rentrée 1997. Les inscriptions d'étudiants de nationalité algérienne, qui s'établissaient aux alentours de 10 500 entre 1985 et 1987, ont poursuivi leur progression jusqu'en 1994. Elles dépassaient alors les 20 000 et étaient plus nombreuses que celles des Marocains. Depuis cette date, le nombre d'étudiants algériens diminue et, aujourd'hui, moins de 10 % des étudiants étrangers sont originaires de cet État contre 15 % en 1994.

La forte croissance des effectifs en provenance d'Europe s'est traduite par une augmentation significative de leur proportion (17 % en 1985, 30 % en 1999). Depuis 1995, cette hausse concerne essentiellement les États non membres de l'Union européenne. En revanche, la présence des étudiants asiatiques s'est nettement réduite

entre 1988 et 1995 et ils ne représentent plus que 13,5 % de la population universitaire étrangère contre 17 % à la rentrée 1988. Enfin, les étudiants originaires d'Amérique ont connu, en nombre et en proportion, une relative stabilité (environ 7 %).

### UN MOINDRE ATTRAIT DES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

À la rentrée 1999, c'est en sciences économiques et dans les filières de la santé que la proportion d'étudiants étrangers est la plus élevée (respectivement 13 % et 11 %). Viennent ensuite les lettres et sciences humaines (10 %) puis le droit (9 %). Avec 7 % d'étrangers, les disciplines scientifiques sont moins attractives. Enfin, les étudiants étrangers sont, quelle que soit leur nationalité, très peu présents dans les IUT<sup>2</sup> puisqu'ils ne représentent que 4 % des effectifs totaux de cette filière (tableau II).

Cependant, le choix de la discipline varie selon l'origine géographique des étudiants. Ainsi, en 1999-2000, six étudiants américains sur dix sont inscrits en lettres et sciences humaines. D'une façon générale, cette discipline est également privilégiée par les Européens et les Asiatiques – 48 %

2. La discipline IUT regroupe les diplômés universitaires de technologie (DUT), les formations post-DUT et les diplômés nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

### Les programmes d'échanges européens

Depuis l'adoption, par le Conseil européen de Milan de juin 1985, du rapport sur l'Europe des citoyens, la place de la coopération éducative s'est singulièrement accrue au sein de l'Europe. Plusieurs programmes communautaires concernant l'enseignement supérieur ont été lancés depuis lors.

– Le programme Erasmus (*European Community Action Scheme for the Mobility of University Students*), lancé en 1987, est le plus connu. Il a pour objectif d'accroître la mobilité des étudiants des pays membres de l'Union européenne pour ajouter une dimension européenne à leur formation initiale.

– Le programme Lingua, ouvert en 1989, a pour objectif complémentaire de favoriser la formation en langues et

s'adresse aux étudiants ainsi qu'aux élèves de l'enseignement technique et aux enseignants des premier et second degrés.

– Le programme Tempus, lancé en 1990, est destiné aux pays de l'Europe centrale et orientale.

– Établi en 1995, le programme d'action communautaire Leonardo da Vinci concerne la formation professionnelle.

À la rentrée 1999, près de 11 500 étudiants étrangers, essentiellement européens, ont été repérés comme relevant de programmes d'échanges internationaux. Près des trois quarts d'entre eux ont été accueillis en France dans le cadre du programme Erasmus.

**TABLEAU II – Les étudiants étrangers à l'université en 1999-2000**  
Répartition par discipline et nationalité  
France métropolitaine

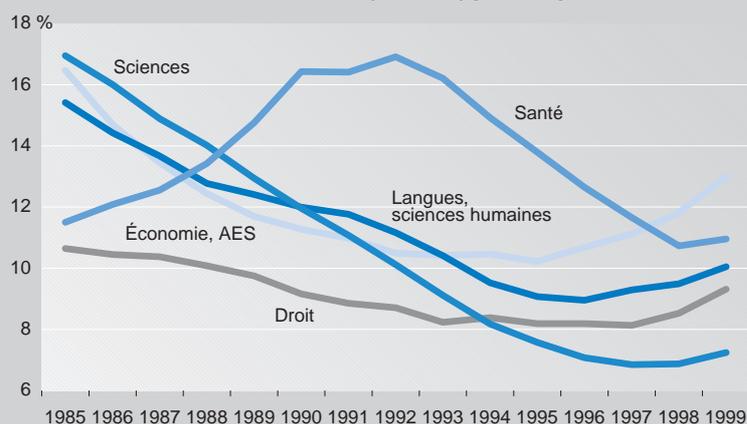
	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, Sc. hum.	Sciences, STAPS	Santé	IUT	Total	% par nationalité	% femmes
<b>Europe</b>	<b>6 260</b>	<b>4 726</b>	<b>18 935</b>	<b>5 179</b>	<b>3 069</b>	<b>896</b>	<b>39 065</b>	<b>30,3</b>	<b>64,6</b>
<b>Union européenne</b>	<b>4 477</b>	<b>2 856</b>	<b>13 697</b>	<b>3 614</b>	<b>1 870</b>	<b>711</b>	<b>27 225</b>	<b>21,1</b>	<b>62,9</b>
dont :									
Allemagne	951	564	2 681	728	395	103	5 422	4,2	62,7
Italie	488	306	2 065	627	269	86	3 841	3,0	60,8
Espagne	489	372	1 735	619	326	85	3 626	2,8	62,2
Grande-Bretagne	629	310	1 741	287	57	108	3 132	2,4	64,9
Grèce	586	259	1 334	217	129	10	2 535	2,0	68,9
Portugal	290	295	1 111	359	125	123	2 303	1,8	59,9
Belgique	299	225	740	312	278	78	1 932	1,5	55,9
Luxembourg	228	212	449	174	182	5	1 250	1,0	47,2
Suède	126	76	615	110	19	5	951	0,7	75,4
<b>Hors Union européenne</b>	<b>1 783</b>	<b>1 870</b>	<b>5 238</b>	<b>1 565</b>	<b>1 199</b>	<b>185</b>	<b>11 840</b>	<b>9,2</b>	<b>68,7</b>
dont :									
Roumanie	343	214	560	494	628	30	2 269	1,8	63,7
Pologne	296	302	983	156	68	44	1 849	1,4	79,7
Bulgarie	296	450	554	156	113	10	1 579	1,2	66,2
Russie	161	257	776	170	73	13	1 450	1,1	74,7
Suisse	115	73	541	108	109	26	972	0,8	57,0
<b>Asie</b>	<b>1 606</b>	<b>2 199</b>	<b>7 372</b>	<b>2 816</b>	<b>2 824</b>	<b>565</b>	<b>17 382</b>	<b>13,5</b>	<b>49,4</b>
dont :									
Liban	233	272	469	578	909	38	2 499	1,9	36,0
Chine	88	605	957	325	96	50	2 121	1,6	53,6
Turquie	295	329	620	253	110	140	1 747	1,4	51,0
Corée du Sud	103	83	1 283	103	23	19	1 614	1,3	63,1
Japon	106	39	1 231	41	25	3	1 445	1,1	70,7
Iran	156	76	444	279	405	18	1 378	1,1	46,4
Syrie	60	39	235	253	730	3	1 320	1,0	23,7
Viêt Nam	77	308	242	295	218	81	1 221	0,9	52,8
<b>Afrique</b>	<b>7 856</b>	<b>12 549</b>	<b>16 664</b>	<b>13 873</b>	<b>8 744</b>	<b>2 951</b>	<b>62 637</b>	<b>48,6</b>	<b>41,2</b>
dont :									
Maroc	1 550	3 604	4 534	4 371	2 481	1 349	17 889	13,9	40,7
Algérie	1 224	1 531	3 682	2 899	2 844	351	12 531	9,7	46,5
Tunisie	745	1 026	1 605	1 377	786	132	5 671	4,4	39,8
Sénégal	590	1 181	1 071	822	140	271	4 075	3,2	38,9
Cameroun	669	624	677	688	487	130	3 275	2,5	46,6
Côte d'Ivoire	495	667	459	455	193	66	2 335	1,8	40,5
Madagascar	175	546	513	390	469	103	2 196	1,7	52,1
Congo	436	574	550	300	204	131	2 195	1,7	33,2
Gabon	266	319	592	484	87	27	1 775	1,4	45,0
Maurice	127	230	328	251	168	50	1 154	0,9	44,6
Benin	190	285	180	202	126	45	1 028	0,8	33,4
Djibouti	119	300	209	331	7	17	983	0,8	32,6
<b>Amériques</b>	<b>1 110</b>	<b>642</b>	<b>5 598</b>	<b>1 322</b>	<b>551</b>	<b>105</b>	<b>9 328</b>	<b>7,2</b>	<b>61,2</b>
dont :									
États-Unis d'Amérique (USA)	314	84	1 966	104	29	10	2 507	1,9	72,2
Brésil	117	75	765	262	121	11	1 351	1,0	59,1
Canada	138	51	609	122	39	13	972	0,8	60,8
<b>Océanie</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>116</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>191</b>	<b>0,1</b>	<b>57,6</b>
<b>Apatriotes ou non déclaré</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>80</b>	<b>39</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>185</b>	<b>0,1</b>	<b>47,6</b>
<b>Toutes nationalités</b>	<b>16 882</b>	<b>20 151</b>	<b>48 765</b>	<b>23 245</b>	<b>15 211</b>	<b>4 534</b>	<b>128 788</b>	<b>100,0</b>	<b>50,9</b>
dont femmes (%)	53,6	45,9	65,9	30,2	42,0	37,5	50,9		
<b>Proportion d'étrangers (%)</b>	<b>9,3</b>	<b>13,0</b>	<b>10,0</b>	<b>7,2</b>	<b>11,0</b>	<b>3,9</b>	<b>9,2</b>		

des premiers et 42 % des seconds suivent des études littéraires à l'université –, bien que les ressortissants de certains états comme le Liban, la Syrie ou le Viêt Nam s'orientent davantage vers des études scientifiques ou médicales. Les étudiants asiatiques optent ensuite pour les formations scientifiques ou de santé alors que les disciplines juridiques et économiques constituent le deuxième choix des étudiants européens. En revanche, les Africains se dirigent, de manière équivalente, vers les disciplines littéraires, scientifiques et économiques.

Au cours des quinze dernières années, l'évolution de la part de la population étrangère dans les effectifs universitaires (IUT exclus) a été très contrastée pour certaines disciplines (*graphique 2*). En 1985, avec 17 % d'inscrits de nationalité étrangère, les sciences se situaient en première position en ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers, mais depuis la rentrée 1994 cette discipline se retrouve à la dernière place. Les sciences économiques qui occupaient le deuxième rang en début de période (16,5 %) ont vu leur position s'effriter jusqu'en 1992 où la part de la popu-

lation étrangère s'est stabilisée pendant trois ans aux alentours de 10,5 %. Puis, cette filière a retrouvé un certain attrait et elle a gagné, à la rentrée 1998, la première place. Les formations de santé ont connu, sur la période considérée, un mouvement opposé. Dans ces formations, le poids des étudiants étrangers a fortement augmenté entre 1985 (11,5 %) et 1990 (16,5 %) et cette filière s'est alors placée en tête. Après s'être maintenu à ce niveau les trois années suivantes, ce poids a ensuite fortement décroché jusqu'en 1998 (11 %).

**GRAPHIQUE 2 – Part de la population étrangère dans les effectifs universitaires (hors IUT) par discipline**



## LES ÉTRANGÈRES DEVIENNENT MAJORITAIRES EN 1998

Si, à la rentrée 1999, la population universitaire étrangère demeure moins féminisée que la population universitaire française (51 % contre 56 %), la présence des étrangères n'a cessé de s'affirmer au cours des quinze dernières années (tableau 1). En effet, en 1985, à peine plus d'un étudiant étranger sur trois était une femme. Depuis 1998, les inscriptions d'étudiantes étrangères dépassent celles de leurs homologues masculins, ce qui constitue un gain de plus de 16 points. Au cours de cette même période, la proportion de femmes parmi les étudiants français n'a quasiment pas progressé.

La nationalité influe peu sur le choix de la discipline étudiée par les femmes. Comme les Françaises, les étudiantes étrangères sont davantage attirées par les lettres et sciences humaines et le droit, où elles sont largement majoritaires. En revanche, les sciences et les IUT restent des filières à dominante masculine (tableau II p.3). Toutefois, les étrangères optent nettement moins souvent que les Françaises pour les études de santé, aussi, dans ces formations, 42 % des inscriptions prises à la rentrée 1999 par des étrangers l'ont été par des femmes contre 59 % pour les Français. D'ailleurs, c'est dans cette discipline qu'est observée la plus forte progression du taux de féminisation pour les étudiants français (+ 9 points entre 1985 et 1999).

Le taux de féminisation diffère selon le continent d'origine : à la rentrée 1999, si les femmes représentent plus de 60 % des

effectifs étrangers originaires d'Europe ou d'Amérique, elles sont minoritaires parmi les ressortissants des pays africains ou asiatiques (respectivement 40 et 49 %).

## UN INSCRIT SUR QUATRE EN DEA ET DOCTORAT EST ÉTRANGER

En 1999-2000, les inscriptions prises par les étudiants de nationalité étrangère se répartissent de façon assez équitable entre les trois cycles, avec une légère prédominance pour le premier cycle<sup>3</sup> (tableau III). En revanche, plus de la moitié des étudiants français suivent un enseignement de ni-

veau premier cycle, 35 % sont inscrits en deuxième cycle et 13 % en troisième cycle.

Aussi la part des étudiants étrangers s'accroît-elle sensiblement avec le cycle. À la rentrée 1999, les étudiants étrangers ne représentent que 6,5 % des effectifs de premier cycle ; en deuxième cycle, leur part passe à 8,5 % et elle atteint près de 20 % en troisième cycle. À la fin des années 80, les étudiants étrangers étaient, en proportion, encore plus nombreux à suivre une formation de troisième cycle. Cette proportion, qui s'établissait alors aux alentours de 28 %, a décliné fortement entre 1990 et 1997 pour se stabiliser ensuite. Au cours des quinze dernières années, le poids de la population étrangère a connu des variations similaires en premier et deuxième cycles : baisse régulière jusqu'en 1996 suivie d'une légère remontée les trois années suivantes. Entre 1985 et 1996, la part d'étudiants étrangers a diminué de 10 % à 6 % en premier cycle et de 12 % à 8 % en deuxième cycle (graphique 3).

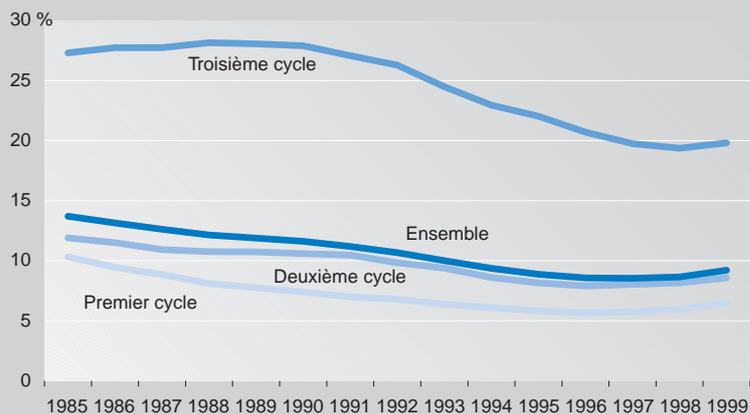
D'une manière générale, les étudiants étrangers sont relativement moins attirés par les formations technologiques ou professionnelles que les étudiants français

3. La capacité en droit, le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le diplôme d'études de la langue française (DELFI), le diplôme d'apprentissage de la langue française (DALF) et les diplômes d'université de niveau IV ont été inclus en premier cycle.

**TABLEAU III – Répartition par cycle, formation et nationalité des inscrits à l'université en 1999-2000**  
France métropolitaine

	Français		Étrangers		Ensemble		Proportion d'étrangers
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
<b>Premier cycle</b>	<b>663 987</b>	<b>52,3</b>	<b>46 182</b>	<b>35,9</b>	<b>710 169</b>	<b>50,8</b>	<b>6,5</b>
dont :							
DEUG	452 558	35,6	29 314	22,8	481 872	34,5	6,1
DUT	109 134	8,6	4 386	3,4	113 520	8,1	3,9
Diplômes de santé	39 257	3,1	2 248	1,7	41 505	3,0	5,4
DEUST, DEUG IUP	12 902	1,0	798	0,6	13 700	1,0	5,8
DAEU, capacités en droit	16 545	1,3	1 433	1,1	17 978	1,3	8,0
Diplômes d'université	15 812	1,2	7 098	5,5	22 910	1,6	31,0
<b>Deuxième cycle</b>	<b>436 921</b>	<b>34,4</b>	<b>40 891</b>	<b>31,8</b>	<b>477 812</b>	<b>34,2</b>	<b>8,6</b>
dont :							
Licence	169 512	13,3	14 343	11,1	183 855	13,1	7,8
Maîtrise	132 464	10,4	12 663	9,8	145 127	10,4	8,7
IUP, MST, MSG, MIAGE	38 274	3,0	2 688	2,1	40 962	2,9	6,6
Diplômes d'ingénieur	28 224	2,2	1 743	1,4	29 967	2,1	5,8
Diplômes de santé	24 237	1,9	1 601	1,2	25 838	1,8	6,2
Diplômes d'université	12 922	1,0	6 312	4,9	19 234	1,4	32,8
Prépa. concours fonction publique	15 208	1,2	612	0,5	15 820	1,1	3,9
<b>Troisième cycle</b>	<b>168 855</b>	<b>13,3</b>	<b>41 715</b>	<b>32,4</b>	<b>210 570</b>	<b>15,1</b>	<b>19,8</b>
dont :							
DESS	36 821	2,9	4 866	3,8	41 687	3,0	11,7
DEA	26 554	2,1	8 565	6,7	35 119	2,5	24,4
Doctorat	44 844	3,5	16 361	12,7	61 205	4,4	26,7
Diplômes de santé	33 441	2,6	5 427	4,2	38 868	2,8	14,0
Diplômes d'université	19 863	1,6	6 120	4,8	25 983	1,9	23,6
<b>Ensemble</b>	<b>1 269 763</b>	<b>100,0</b>	<b>128 788</b>	<b>100,0</b>	<b>1 398 551</b>	<b>100,0</b>	<b>9,2</b>

**GRAPHIQUE 3 – Proportion d'étudiants étrangers par cycle**



(19 % contre 28 %) mais préparent plus souvent un diplôme d'université (15 % contre 4 %). En troisième cycle, la filière recherche (DEA, doctorat) regroupe près de 60 % des inscriptions d'étudiants étrangers (contre 42 % pour les Français) au détriment des DESS (12 % contre 22 %).

Cette différence de structure par cycle, observée pour les effectifs totaux, se retrouve amplifiée au niveau des nouveaux inscrits. Si plus de neuf étudiants français sur dix entrent à l'université en début de cursus, c'est-à-dire en première année de premier cycle, à peine un étudiant étranger sur deux est dans ce cas ; les autres ont pris leur première inscription dans le système universitaire français directement en deuxième ou troisième cycle (respectivement 29 % et 21 %).

Cependant, pour les étudiants étrangers, l'entrée dans le système universitaire français ne coïncide pas nécessairement avec l'entrée sur le territoire national. Ainsi, parmi les 47 500 étudiants étrangers qui se sont inscrits pour la première fois dans une université métropolitaine à la rentrée 1999, seuls 60 % d'entre eux (soit 28 500) ont déclaré avoir suivi des études à l'étranger l'année précédente. Si ces arrivées en provenance de l'étranger concernent sept étudiants européens ou américains sur dix, elles sont nettement moins fréquentes pour les ressortissants d'un État africain ou asiatique (respectivement 47 % et 54 %). Pour ces derniers, les études universitaires s'inscrivent plus souvent dans le prolongement d'une scolarisation dans l'enseignement secondaire (ou supérieur) français.

Le volume de DEA et de doctorats délivrés chaque année à des étudiants étrangers confirme leur présence dans la filière recherche. À l'issue de l'année universitaire

1998-1999, 4 300 DEA et 2 400 doctorats ont été décernés à des étudiants étrangers (tableau IV). Cependant, la proportion de thèses soutenues par des étrangers n'a cessé de diminuer entre la session 1985 et la session 1999, passant de 41 % à 24 %. En revanche, on observe pour les DEA, une croissance de la part des diplômés de nationalité étrangère à la session 1999 (18 %) après trois années de stabilité. Cette part avait été réduite de plus de moitié en onze ans (16,5 % en 1996 contre 36,5 % en 1985).

### ATTRACTION DE LA CAPITALE ET, DANS UNE MOINDRE MESURE, DES GRANDES VILLES UNIVERSITAIRES DE PROVINCE

Les étudiants de nationalité étrangère sont concentrés dans les universités d'Île-de-France et des grandes métropoles de province (voir l'encadré ci-dessus). Ainsi, la région parisienne rassemble, en 1999-2000, près de 40 % des inscriptions d'étudiants étrangers contre un quart de celles des étudiants français (tableau V). Vient ensuite les académies de Lyon, Montpellier, Aix-Marseille et Strasbourg qui ont accueilli chacune, à la rentrée 1999, plus de 6 000 étudiants étrangers.

**TABLEAU IV – Évolution du nombre de DEA et doctorats délivrés à des étudiants étrangers de 1985 à 1999**  
France métropolitaine

	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999
<b>DEA</b>							
Étrangers	6 529	5 093	4 537	4 279	4 051	3 956	4 273
Proportion d'étrangers (%)	36,4	24,4	17,2	16,5	16,6	16,6	18,2
<b>Doctorat</b>							
Étrangers	3 183	2 716	3 117	2 871	2 890	2 652	2 398
Proportion d'étrangers (%)	41,2	35,6	32,9	28,6	26,8	26,1	24,2

### Les étudiants étrangers dans les universités des DOM-TOM

Compte tenu de leur situation géographique, les universités des DOM et des TOM accueillent très peu d'étudiants étrangers. À la rentrée 1999, 680 inscriptions ont été prises dans les universités des Antilles-Guyane et de la Réunion par des étudiants étrangers qui représentent 3 % des effectifs totaux de ces universités. Les deux tiers de la population étrangère fréquentant l'université des Antilles sont originaires d'une île des Caraïbes, essentiellement d'Haïti (42 %). Trois États voisins de la Réunion regroupent plus de 80 % des effectifs d'étudiants étrangers de cette université. Il s'agit de Madagascar, de Maurice et, dans une moindre mesure, des Comores. La population étrangère des universités de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie est encore plus réduite : 44 étudiants étrangers y sont inscrits, soit 1,5 % du total des effectifs de ces universités.

La part de la population étrangère est supérieure à la moyenne métropolitaine dans toutes les universités des académies de Paris et Créteil et, notamment, à Paris VIII et Paris III où elle dépasse les 20 %. C'est également le cas dans les académies de Strasbourg et de Montpellier, où la proportion d'étrangers s'élève, respectivement, à 14 % et 11 %.

L'attraction de l'Île-de-France est encore plus nette pour la population étrangère originaire d'Amérique ou d'Asie : 49 % des premiers et 45 % des seconds suivent, en 1999, des études dans une université de la région parisienne. En revanche, si Paris *intra-muros* regroupe près du quart des inscriptions des étudiants européens, l'académie de Strasbourg en accueille davantage que celle de Créteil (8 % contre 6 %).

**TABLEAU V – Répartition par académie et nationalité des inscrits à l'université en 1999-2000**  
France métropolitaine

Académies	Français		Étrangers		Ensemble		Proportion d'étrangers
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Aix-Marseille	65 424	5,2	6 336	4,9	71 760	5,1	8,8
Amiens	21 419	1,7	1 666	1,3	23 085	1,7	7,2
Besançon	20 819	1,6	1 628	1,3	22 447	1,6	7,3
Bordeaux	61 820	4,9	4 826	3,7	66 646	4,8	7,2
Caen	23 952	1,9	1 440	1,1	25 392	1,8	5,7
Clermont-Ferrand	25 129	2,0	1 827	1,4	26 956	1,9	6,8
Corse	3 181	0,3	164	0,1	3 345	0,2	4,9
Dijon	24 223	1,9	1 483	1,2	25 706	1,8	5,8
Grenoble	53 748	4,2	5 380	4,2	59 128	4,2	9,1
Lille	90 450	7,1	5 436	4,2	95 886	6,9	5,7
Limoges	12 935	1,0	827	0,6	13 762	1,0	6,0
Lyon	76 817	6,0	6 753	5,2	83 570	6,0	8,1
Montpellier	54 041	4,3	6 558	5,1	60 599	4,3	10,8
Nancy-Metz	48 860	3,8	4 418	3,4	53 278	3,8	8,3
Nantes	54 380	4,3	2 875	2,2	57 255	4,1	5,0
Nice	32 080	2,5	3 084	2,4	35 164	2,5	8,8
Orléans-Tours	36 338	2,9	3 070	2,4	39 408	2,8	7,8
Poitiers	28 173	2,2	2 192	1,7	30 365	2,2	7,2
Reims	22 014	1,7	1 424	1,1	23 438	1,7	6,1
Rennes	64 162	5,1	3 158	2,5	67 320	4,8	4,7
Rouen	29 299	2,3	1 976	1,5	31 275	2,2	6,3
Strasbourg	38 463	3,0	6 322	4,9	44 785	3,2	14,1
Toulouse	67 854	5,3	5 835	4,5	73 689	5,3	7,9
<b>Province</b>	<b>955 581</b>	<b>75,3</b>	<b>78 678</b>	<b>61,1</b>	<b>1 034 259</b>	<b>74,0</b>	<b>7,6</b>
Paris	168 183	13,2	28 704	22,3	196 887	14,1	14,6
Créteil	63 843	5,0	12 960	10,1	76 803	5,5	16,9
Versailles	82 156	6,5	8 446	6,6	90 602	6,5	9,3
<b>Île-de-France</b>	<b>314 182</b>	<b>24,7</b>	<b>50 110</b>	<b>38,9</b>	<b>364 292</b>	<b>26,0</b>	<b>13,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 269 763</b>	<b>100,0</b>	<b>128 788</b>	<b>100,0</b>	<b>1 398 551</b>	<b>100,0</b>	<b>9,2</b>

**SOURCE**

Les données relatives aux inscriptions d'étudiants étrangers proviennent de l'exploitation des résultats de la remontée du 15 janvier du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), qui a remplacé, depuis 1994, le système effectifs universitaires (EFU).

L'enquête recense l'ensemble des inscriptions prises pour des formations d'une durée d'au moins un an, dispensées au sein d'une université ou d'un établissement assimilé. Ces formations peuvent être sanctionnées par un diplôme (national, d'établissement reconnu par l'État, d'université) ou être non diplômantes (préparation à une formation sélective ou à un concours de la fonction publique). Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Entrent dans le champ de l'enquête : les universités, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard, l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe de Paris et l'École nationale de la nature et du paysage de Blois.

Toutes les composantes des universités sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs internes et rattachées, etc.).

Les étudiants étrangers sont assez peu attirés par les sites universitaires délocalisés, même lorsqu'ils suivent un enseignement de niveau du premier cycle. En effet, seulement 3 % des inscriptions prises, à la rentrée 1999, dans des antennes universitaires sont le fait d'étudiants étrangers.

**Mireille Dubois, DPD C2**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

« Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 1999-2000 », *Note d'Information* 00.20, MEN-Direction de la programmation et du développement, juin 2000.

*Repères & références statistiques*, « Les étudiants étrangers dans les universités », MEN-Direction de la programmation et du développement, édition 2000, pp.176-177.

**La rentrée 2000**

À la rentrée 2000, la reprise de la croissance des effectifs d'étudiants étrangers inscrits à l'université se poursuit. Ils s'élèvent à 140 900 et représentent 10 % de la population universitaire. Leur progression a été plus vive qu'à la rentrée 1999 (9,5 % contre 6 %). Cette progression est principalement due aux étudiants originaires d'un État non membre de l'Union européenne (16,5 %), d'Asie (16 %) ou d'Afrique

(11,5 %). En revanche, on observe un léger repli de la part des ressortissants de l'Union européenne. La croissance des étudiants étrangers à la rentrée 2000 concerne surtout les sciences économiques (17,5 %), les IUT (15 %) et les sciences (13 %). Elle profite deux fois plus aux premier et deuxième cycles qu'au troisième (respectivement 11 et 12 % contre 5,5 %).



**Direction de la programmation et du développement**

Directeur de la publication  
**Jean-Richard CYTERMANN**  
Rédactrice en chef  
**Francine LE NEVEU**  
Maquette et impression  
**DPD édition & diffusion**

SERVICE VENTE  
**DPD, édition & diffusion**  
58 bd du Lycée, 92170 VANVES

ABONNEMENT ANNUEL  
France : **280 F (42,69 euros)**  
Étranger : **300 F (45,73 euros)**